

Maison mariage régime séparation de biens

Par Flora gambard, le 08/02/2017 à 18:11

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens.

Avec mon mari nous avons fait construire une maison sur un terrain familial m'appartenait (donation de mes parents). L'avis d'impôt foncier est à mon seul nom.

La maison a été financée par un crédit immobilier aujourd'hui terminé que mon mari et moi avions contracté conjointement.

Aujourd'hui, je souhaite divorcer.

Comment dois-je indemniser mon mari pour la maison ?

Je vous remercie pour vos réponses en attendant de voir mon notaire dans plus d'un mois.

Par youris, le 08/02/2017 à 18:26

bonjour,

la maison et le terrain vous appartiennent en propre.

votre mari a une créance contre vous des sommes qu'il a versées pour financer votre bien propre.

votre avocat ainsi que votre notaire sauront calculer le montant de cette créance que vous devrez lui rembourser.

salutations